

# La cabane du pêcheur

Juillet 2001

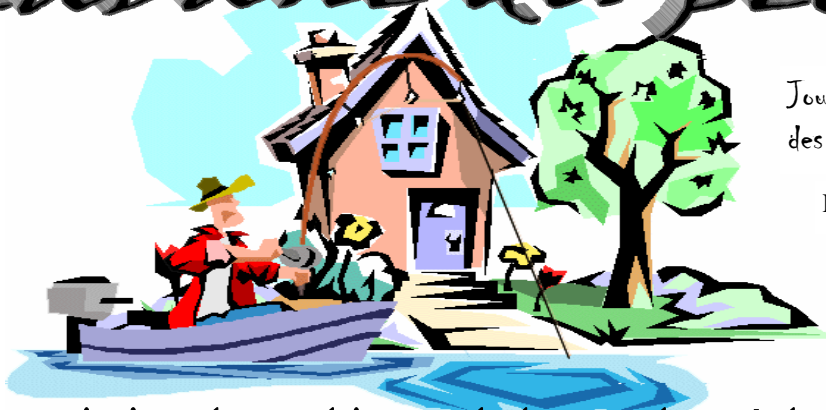
Journal des habitants de la ZAC  
des pêcheurs

[HTTP://Ahzp.free.fr](http://Ahzp.free.fr)

numéro 6

AHP

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs



## Edito

Le 16 juin 2001 le bureau de l'association s'est rendu à son initiative à la mairie pour rencontrer les nouveaux élus et leurs faire part des problèmes liés à la ZAC.

Cette réunion a été l'occasion surtout de faire connaissance avec la nouvelle municipalité. En effet la date relativement proche de l'élection n'a pas permis aux élus de se saisir de l'intégralité des dossiers.

Nous avons voulu tout de même vous faire part des débats qui ont eu lieu en produisant ce journal d'été et en attendant l'assemblée générale de l'association.

Vous pouvez si vous le souhaitez compléter cette information en nous contactant, les coordonnées de l'association sont au dos de ce journal.

Le Bureau



## Plan de Prévention des Risques d'inondations

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est un document élaboré par les services de l'Etat notamment par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et les collectivités territoriales telle que la commune.



Ce document définit les zones inondables et indique les mesures à prendre en cas d'inondation. Un projet de ce PPRI avait été présenté au bureau de l'association au mois de décembre 2000, nous avons donc demandé où en était le dossier.

A ce jour aucune évolution majeure n'est apparue dans ce PPRI les observations sur la carte des zones submersibles qu'avait faites l'ancienne municipalité n'ont pas donné lieu à réponse.

Il est actuellement à la Préfecture. Ce document est soumis à enquête publique et nous serons comme tous les Vairois avertis. Cette enquête était prévue initialement à l'automne.

## Constructions en zones inondables



L'association s'est émue des projets de nouvelles constructions dans les zones inondables où toute nouvelle densification de l'urbanisme est interdite actuellement. Il s'agit principalement des aménagement de l'île de Vaires.

La Commune appuie le Conseil Régional pour l'aménagement de l'île de Vaires. Ceux-ci seront réalisés même si les J.O. ne se déroulent pas à Paris. Les travaux prévoient la construction de bâtiments pour les sports de haut niveau, d'une rivière artificielle, d'une salle polyvalente, d'une salle de sport, d'une salle de danse, d'une salle des fêtes, de locaux pour des réunions.

Certains pourront être réservés pour les réunions à caractère familial ou par des Associations, etc... Les constructions seront réalisées en zone non inondable, il est prévu que le « local » des pompiers soit transféré également dans cette zone. La fin des travaux est prévue pour 2003.

## Alerte aux crues

Un service communication est en cours de mise en place, il sera chargé de répondre aux questions des habitants. Nous avons demandé qu'une information précise soit donnée, par rapport à une référence connue de chacun et facile à interpréter.



Concernant l'inondation du ru de Chantereine, le 22 mars 2001, la mairie a demandé à la SNCF d'entretenir celui-ci dans la partie qui la concerne. La SNCF a répondu favorablement, à suivre...

En complément des travaux d'amélioration sont prévus visant à diminuer les risques, enfin un report d'alarme doit prévenir en cas de dysfonctionnement.

La pompe de la ZAC est testée à période régulière par les services techniques de la ville.

La pompe des eaux usées (coté HLM Paul Algis) est sous dimensionnée d'où les problèmes constatés (remontés d'égout). La ville est consciente des problèmes concernant la gestion des eaux de pluies et des eaux usées, elle a déjà pris en compte ces difficultés dans la rénovation de la rue Jean Jaurès.

## Plate-forme SNCF

La SNCF a formé le projet de construire une plate-forme multi-nodale rail route sur le site de la gare de triage de Chelles Vaires et plus particulièrement aux abords de la rue du triage. Ce projet devrait permettre à des conteneurs embarqués sur des wagons d'être transférés sur des poids lourds. Les poids lourds ainsi chargés emprunteraient la rue du triage, la ruelle aux loups et le chemin des carriers amplifiant ainsi la circulation de plus de 600 véhicules.

Ce projet entraînera fatalement des nuisances importantes pour les riverains ainsi que des répercussions sur la circulation en centre ville pour tous les vairois.

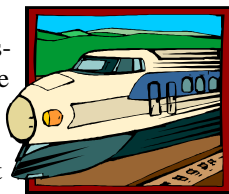
Notre inquiétude alliée aux prises de positions de Madame Querci nous a incité à demander l'évolution du projet.

Pour l'instant rien ne bouge, la Mairie n'est pas favorable à l'installation de celle-ci à cause des désagréments engendrés (bruits, pollution...). Elle s'appuie sur la région pour « bloquer » celui-ci car il vient en contradiction avec le souhait de la région de faire de l'île de Vaires un site pour le tourisme familiale.

Ce dossier cache d'ailleurs d'autres intentions de la SNCF qui aimerait bien installer dans cette zone d'autres activités sur une plus grande échelle.

La Mairie doit faire ou a fait appel à Maître Roche qui est spécialiste en environnement, pour défendre les intérêts de la commune et son projet commun avec le Conseil Régional.

En tout état de cause l'association s'oppose radicalement à ce projet sous quelque forme qu'il soit. Les nuisances qu'il engendrera auront des conséquences immédiates sur la quiétude des habitants et sur la valeur immobilière des maisons.



## Aménagements prévus pour les accès à île de Vaires

La ville s'appuie sur son allié le Conseil Régional en particulier pour que la ruelle aux loups et le chemin des carrier ne viennent pas dénaturer les projets d'aménagements d'ensemble. Le transfert de la voirie s'effectuera au département bientôt en contre partie du boulevard de Loraine (déjà prévu avec l'ancienne municipalité). La Mairie nous a assuré que le tronçon qui longe notre lotissement serait refait en totalité en 1x1 voies.

**L'association préfère que la voirie ne soit pas rétrocedée au département, de la sorte elle conservera un poids suffisant pour empêcher l'implantation du ferroutage à Vaires.**

Des aménagements seront réalisés pour une bonne accessibilité du site à partir du centre ville, de la gare, du bois de Vaires, et même de la ZAC des Pêcheurs. Ce dossier n'est pas encore clos, il sera bien entendu débattu en temps utile avec les habitants et les associations.



## Les Logements sociaux

Le ravalement des bâtiments Paul Algis doit être entrepris très bientôt. D'autre part la ville négocie avec l'office la possibilité d'entretenir les espaces verts de l'ensemble des logements sociaux moyennant rémunération (signature d'une convention).



## École des Pêcheurs

La reconstruction de l'école des Pêcheurs prévue depuis plus de 10 ans est une obligation.

Les enfants évoluent actuellement dans des bâtiments construits dans des normes largement dépassées.

La reconstruction pose cela étant une question de droit : est-il normal d'interdire toute construction dans ce secteur du fait des zones inondables en vertu des risques de noyade encourus par les personnes en cas de crue, et autoriser la construction d'une école pour les enfants sur ce site en contravention avec la loi.

Cela étant on peut s'interroger sur l'avenir de cette école qui ferme chaque année une classe.

Sur ce débat complexe tant sur le droit que d'un point de vue social, la mairie a tranché.

Malgré le refus des voies navigables, la Ville va construire l'école des pêcheurs. Mme le Maire assumera toutes les responsabilités ultérieures.



## Les moyens de transports

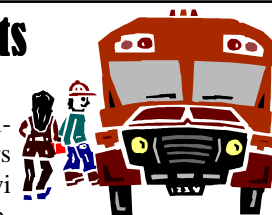
Le sud ouest de Vaires et plus particulièrement la ZAC des Pêcheurs n'est pas particulièrement bien desservi par les transports en commun. Cela depuis la refonte des transports du bassin nord chellois qui a modifié la carte de circulation et les fréquences des bus dans toute la zone. Cette diminution était le fait d'une volonté de limiter au strict minimum les transports en commun dans Vaires. Aujourd'hui on ne peut que constater les effets pervers d'une telle position, par une augmentation importante du trafic routier, des places de parking introuvables en centre ville.

L'association a demandé à la nouvelle municipalité si elle était prête à améliorer cette situation, revoir la carte des transports sur Vaires et plus particulièrement pour la ZAC. Par une augmentation des fréquences, le changement d'itinéraire d'un des deux bus de la RATP.

La municipalité nous a répondu qu'il était très difficile de faire « bouger » les partenaires en la matière car ce secteur est très concurrentiel et très protégé à la fois.

La Commune étudiera toute opportunité en la matière mais ce dossier sera très difficile à faire évoluer. Des solutions locales pourquoi pas sous la forme d'expérimentation!!!

Donc avis aux personnes qui souhaitent apporter un avis et collaborer à une étude de ce dossier, l'association envisage d'avancer des propositions dans ce sens.



## La rue Jean Jaurès

La piste cyclable prévue rue Jean Jaurès est une simple bande de peinture verte située de chaque côté de la chaussée. Selon l'association elle ne sécurise pas suffisamment le trajet des cycles. L'AHP souhaitait que cette piste cyclable se situe en chaussée réellement séparée.

La mairie nous a informé que dossier était clos, et qu'il n'était pas possible d'envisager des modifications.

Association des habitants de la ZAC des Pêcheurs  
43, rue des BLEUETS  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01.64.26.23.33  
Portable: 06.86.85.09.62  
Adresse du site <http://Ahzp.free.fr>  
E-mail : [AHZP@Wanadoo.fr](mailto:AHZP@Wanadoo.fr)